DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ

**SERVICE DE LA SÉCURITÉ
ET DE L'ESPACE PUBLICS**

VILLE DE GENÈVE

COMMUNAUTE GENEVOISE D'ACTION
SYNDICALE (CGAS)
Monsieur Claude REYMOND
Rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève

Genève, le 6 juillet 2016

RASSEMBLEMENT ET CORTEGE

Le Jeudi 7 juillet 2016 de 11h00 à 12h30

Rassemblement : A 11h00 sur la place du Bourg-de-Four puis départ en direction de la rue de l'Hôtel-de-Ville;
Dislocation du rassemblement : A 12h30 au plus tard.

Numéro de dossier : N° 40,200,002,514.000 / 209452
doit être rappelé lors de tout échange de courrier

IMPORTANT

N/réf. : Pereiras D.
☎ 022.418.62.11

Monsieur,

Référence est faite à votre demande du 5 juillet 2016 concernant la manifestation citée en titre.

Sous réserve de l'autorisation du Département de la sécurité et de l'économie (DSE), place de la Taconnerie 7, case postale 3962, 1211 Genève 3, c'est bien volontiers que nous vous permettons de vous rassembler sur la place du Bourg-de-Four et de rejoindre la rue de l'Hôtel-de-Ville, uniquement par les trottoirs, aux conditions suivantes :

- les piétons ne devront pas être importunés ou se sentir contraints de répondre ou de participer d'une manière quelconque à une discussion à laquelle ils ne souhaiteraient pas prendre part ;
- leur libre circulation ne devra pas être entravée ; en aucun cas, ils ne seront incités à se déporter sur la chaussée ;
- la tranquillité publique devra être respectée ;
- aucune structure (tente, dais, podium, etc.) ne sera installée sur l'emplacement octroyé ;
- aucun véhicule n'est autorisé à stationner sur les emplacements alloués ; ceux-ci devant être parqués conformément aux règles générales de la circulation routière ;

BOULEVARD HELVÉTIQUE 29
CASE POSTALE 3737, 1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 61 00
F +41(0)22 418 61 01

WWW.VILLE-GE.CH/SEEP
guichet.seep@ville-ge.ch
TPG TRAMS 12-16-17 ET
BUS 1-2-7-8-20 (ARRÊT ROND-POINT DE RIVE)
BUS 1-2-6-7-9-20-27(ARRÊT PL. EAUX-VIVES)

- en cas d'utilisation de bougies, toutes les précautions utiles devront être prises pour empêcher les coulures de cire sur le sol. Les éventuelles réfections des surfaces endommagées seront facturées aux organisateurs par le service concerné ;
- l'utilisation de groupes électrogènes est strictement interdite ;
- la publicité, sous quelque forme que ce soit, est strictement prohibée ;
- toute forme de prosélytisme est interdite sur la voie publique ;
- l'exposition d'images ou de textes pouvant heurter certaines sensibilités ou être contraires à l'éthique devront être préalablement soumises à l'autorisation du Département de la sécurité et de l'économie ;
- le trafic routier, notamment celui des lignes des Transports Publics Genevois ne devra pas être perturbé par la manifestation ;
- les directives des forces de l'ordre ou tout autre service officiel devront être respectées ;
- le site devra être laissé propre et en parfait état à la fin de la présence des manifestants ;
- une personne responsable sera présente en permanence sur les lieux du rassemblement ;
- si d'autres groupements devaient obtenir l'autorisation d'occuper le même emplacement, il vous appartiendrait de prendre toutes les dispositions utiles pour que votre présence conjointe ne soit pas préjudiciable à l'ordre public.

Nous attirons votre attention sur le fait que la présente permission est susceptible d'être modifiée ou révoquée en tout temps, dans la mesure où des circonstances imprévues l'imposeraient.

Enfin, veuillez noter que vous avez l'entière responsabilité dudit rassemblement, de sorte qu'en cas de débordements, ceux-ci pourraient vous être imputés. Il vous incombe donc de tout mettre en œuvre pour que les participants respectent les conditions susmentionnées.

En cas de non-respect des directives susmentionnées, la présente autorisation vous sera retirée sur le champ, sans préjuger de notre décision à l'occasion de vos éventuelles futures demandes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Chef de section

p.o.

Christophe PETIT

Copie : - Département de la sécurité et de l'économie